



APPRENTIS, JEUNES EN
FORMATION*, ÉLÈVES DU
SOCIAL ET PARAMÉDICAL

**VOUS CHERCHEZ UN
HÉBERGEMENT
ET SI VOUS LOGIEZ
chez L'HABITANT ?**

Le Conseil régional d'Aquitaine vous met en relation avec le propriétaire d'une chambre disponible chez lui et vous **accompagne** le temps de la location.

SOLIHA Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Tél : 0810 005 677

Site : www.udt-Aquitaine.fr

Document de communication de la campagne 2015-2016 modifié au niveau des coordonnées de contact

Vous ne trouvez pas de logement à un prix raisonnable et sur de courtes durées sur votre lieu de stage, de formation ou d'apprentissage ?

Vous pouvez être hébergé chez un propriétaire disposant d'une chambre libre dans son logement. Cette offre d'hébergement est destinée aux apprenti(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social, étudiant(e)s ou lycéen(ne)s et aux jeunes travailleurs.

Elle concerne prioritairement des séjours courts et/ou fractionnés : quelques jours par mois, quelques semaines, en fonction de l'organisation de votre formation. L'hébergement peut être accompagné d'un repas, dîner au petit-déjeuner.

Le tarif maximum de l'hébergement et des repas est fixé par le Conseil régional d'Aquitaine.

Le Conseil régional d'Aquitaine, par l'intermédiaire d'une association mandatée à cet effet, vous accompagne tout au long de la démarche :

- Mise en relation avec un propriétaire dont les disponibilités répondent à vos besoins,
- Définition partagée des règles de vie concernant les parties communes (cuisine, salle de bain) et les parties privatives (chambre),
- Préparation et signature d'un contrat d'hébergement,
- Suivi tout au long du séjour.

Pensez à anticiper : prenez contact dès que vous connaissez votre besoin.